

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AT_2024_0178

**TRAVAUX : TERRASSEMENT ET
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE ENEDIS B.N.G**

DU 29 JANVIER AU 02 FÉVRIER 2024

DE 8H À 17H

RUE EDOUARD BRANLY

AVENUE RENÉ SCHMITT

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU la demande de BOUYGUES pour le compte de ENEDIS en date du 02 Janvier 2024,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ
DU 29 JANVIER AU 02 FÉVRIER 2024
DE 8H À 17H**

ARTICLE 1^{er} – À L'ANGLE DE LA RUE EDOUARD BRANLY ET DE L'AVENUE SCHMITT

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 775 664 873 01 564

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté BOUYGUES (ZA Armanville 50700 VALOGNES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 16 janvier 2024,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

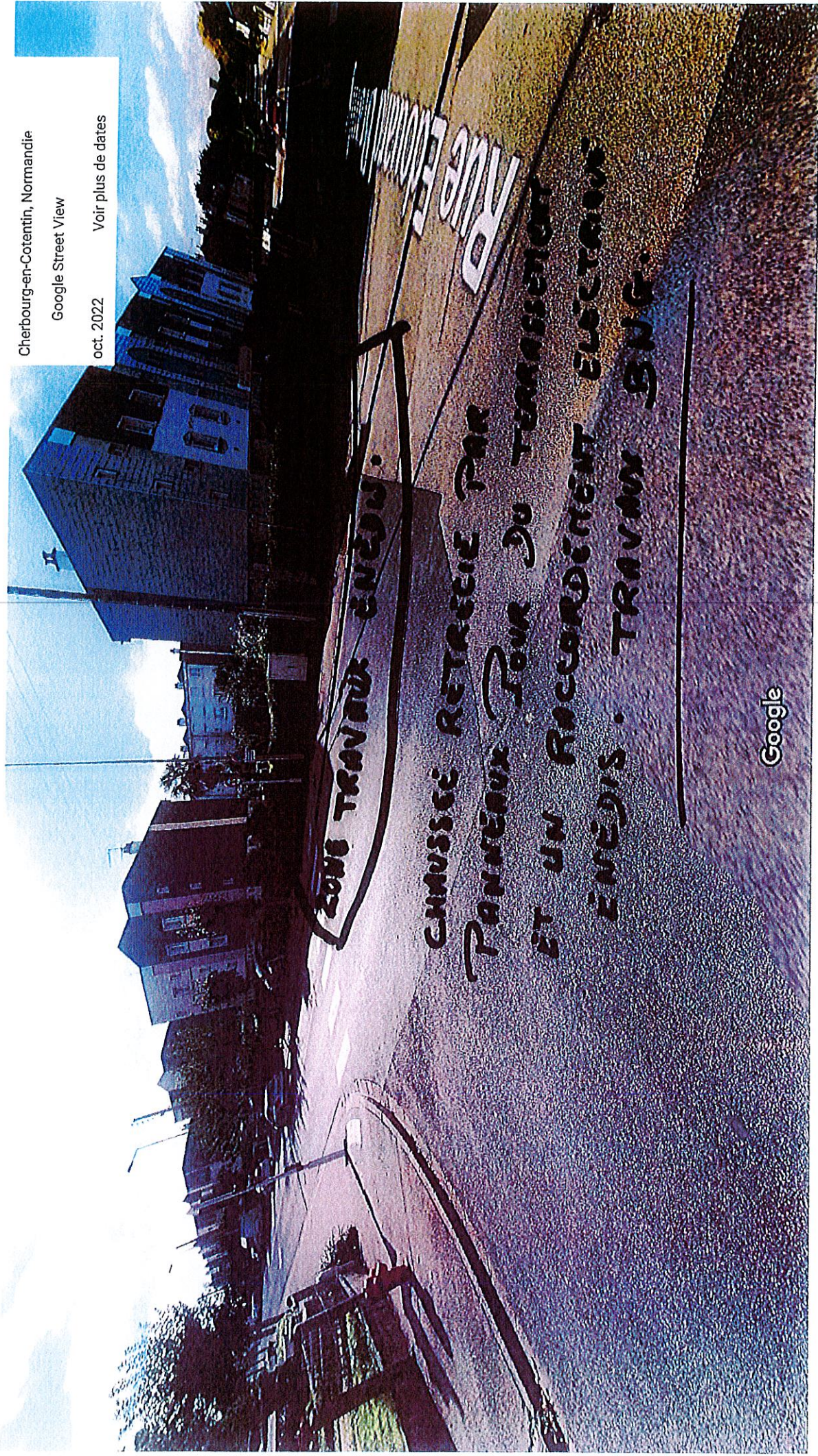
Pierre-François LEJEUNE



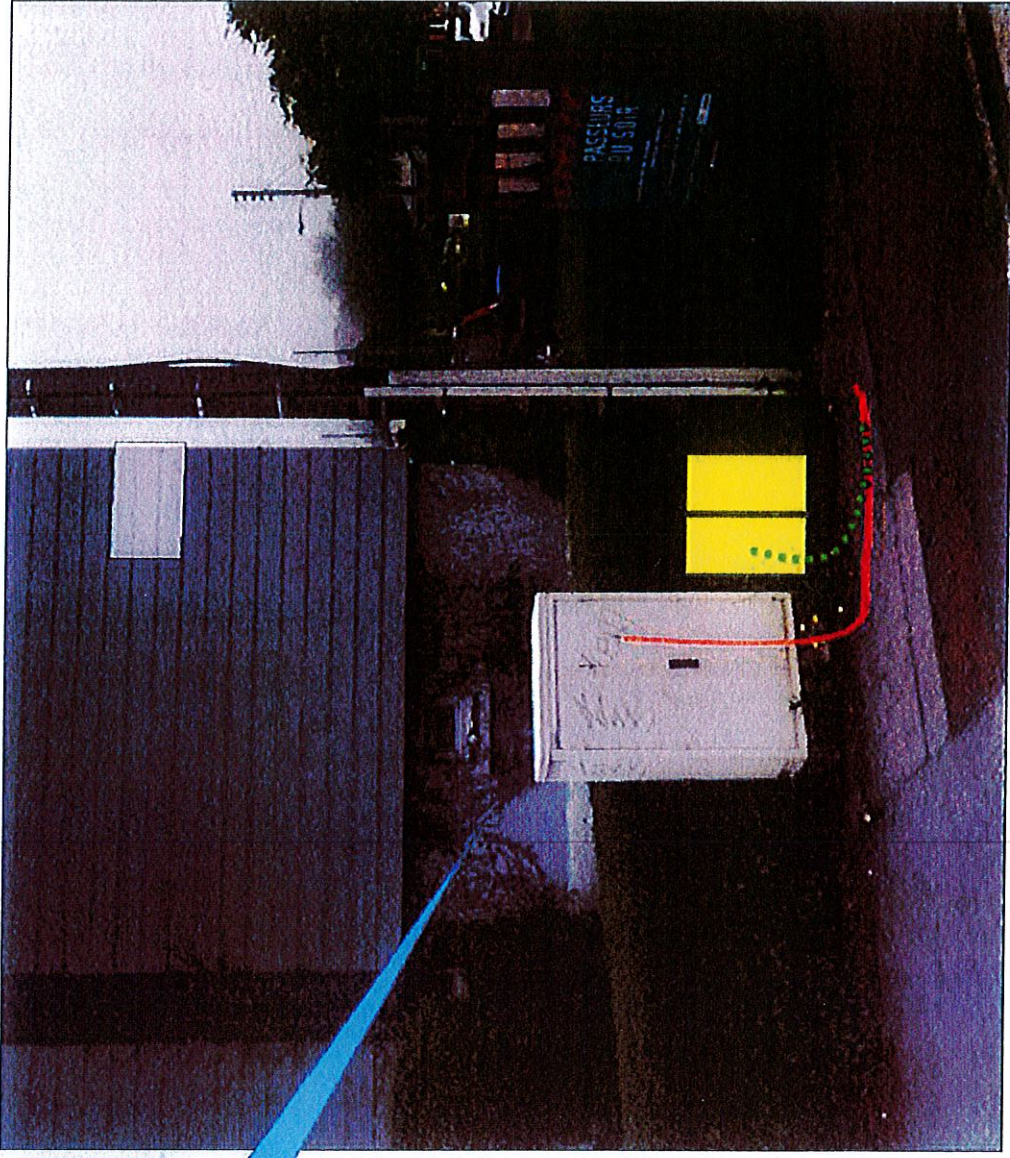
Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google Street View

oct. 2022 Voir plus de dates



position câble brcht
supposée
câble à rabattre dans
CIBE à poser



PDL 02513603456528

Travaux Enedis:

Poser 2 CIBE (CCPI + T2 CPTR/DISJ) mono cote/cote à droite de l'armoire SLT existante en saillie,

Déconnecter le 4x35hn existant de l'armoire + rabattre et rallonger, si besoin, le 4x35hn et le raccorder sur le CCPI de la borne CIBE (à poser)

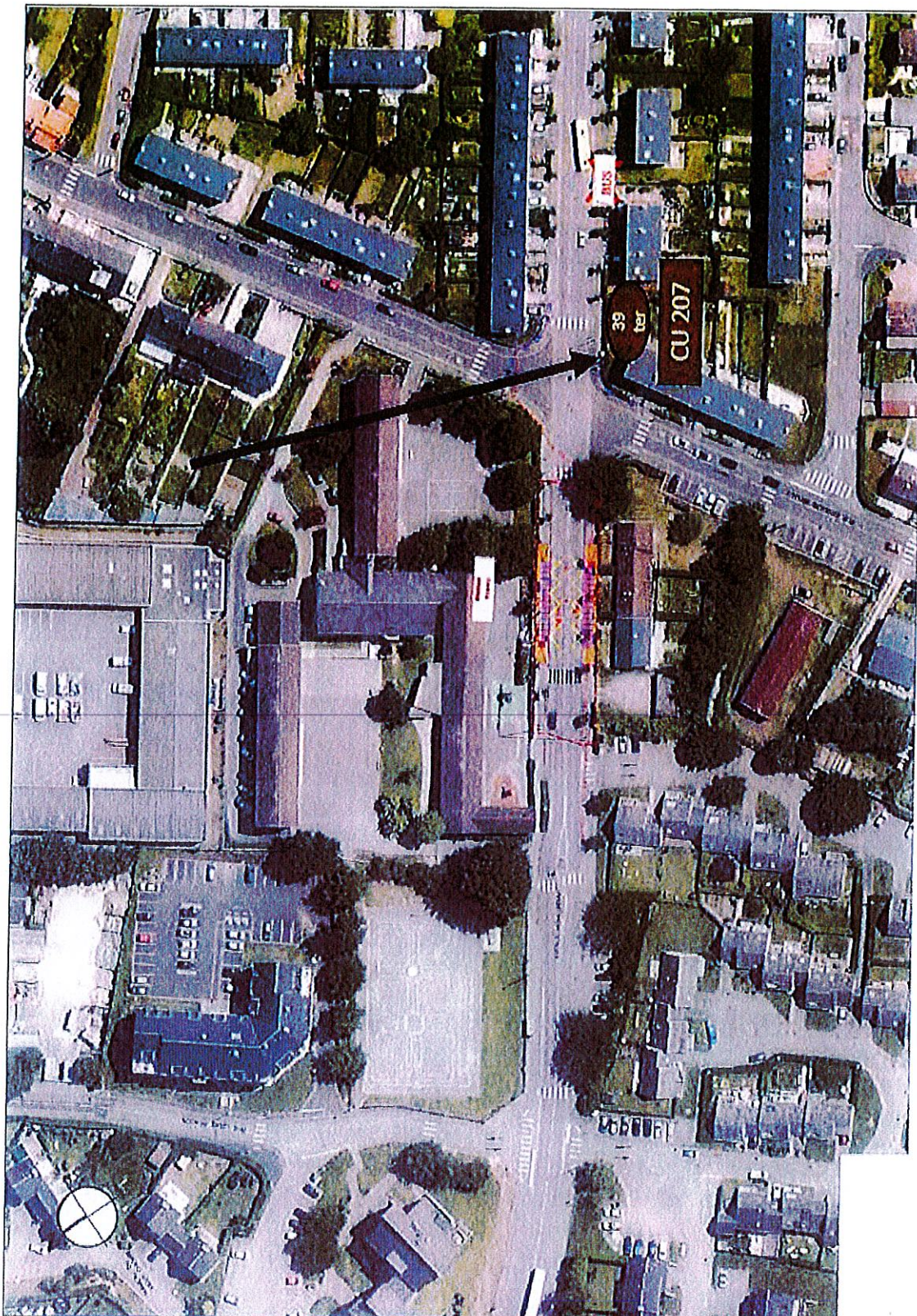
Déposer et reposer le comptage existant dans le CIBE T2 (à poser)+pose nouveau disjoncteur

Travaux client:

reprise installation existante

Pas de cartographie à jour, position du câble de brcht supposée terrassement méthode « douce » devant l'armoire existante

-  Raccordement BT pour DAT
-  Raccordement BT pour Abri vélos
-  Raccordement BT pour écran
-  Raccordement BT pour VLS
-  Raccordement BT pour BAM
-  Branchement à supprimer (armoire SLT)
-  Branchement à déplacer (armoire SLT)
-  Branchement armoire SLT
-  Dépose/repose armoire EPU



Station Branly



1000000
1000000

HTA 240 AL - 1987

BLE - 1993

position câble
supposée
câble à rabattre dans
CIBE CCPI à poser

Zd=79.62
(0.78)

Zd=79
(0.82)

Zd=79.61
(0.78)

Zd=79.60
(0.84)

Zd=79.92

Zd=79.86

Zd=80.71

Zd=80.08
CIBTE 298-1993

Zd=79.98

HTA 240 AL S' DE TECTE 2019

550

53

INFO

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

Zd=80.00

